



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Avis de mise en concurrence suite à manifestation d'intérêt spontanée

Installation(s) photovoltaïque(s) sur les toits de bâtiments de la commune de Glandage

I – Description du projet

La commune de Glandage (26410), a été sollicitée pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments ci-dessous :

Dénomination du bâtiment	Localisation	Surface toiture
3 MAISONS FORESTIERES	LE VILLAGE GLANDAGE	437
ESCAVALE	BORNE	91
L ECOLE	GLANDAGE	60
EGLISE	GLANDAGE	114
MAIRIE	GLANDAGE	85
BATIMENT	REVOLTE	70
BOULANGERIE	GRIMONE	112
CHAPELLE	GRIMONE	42

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la commune de Glandage est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

II – Redevance

Conformément au code général de la propriété des personnes publiques, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance à la commune de Glandage proposée par le prestataire.

III – Attribution

Les critères d'attribution pondérés sont :

- La part du capital détenu, distinctement ou conjointement, par au moins vingt personnes physiques domiciliées sur la communauté des communes du Diois ou dans un rayon de 50 km du projet :30%